
Autorisation de publication de la consultation relative aux prestations d'assistance à maîtrise d'œuvre dans le domaine des progiciels Qlik (QlikView et QlikSense) et Talend

Délibération n° 2021 - 32

Vu l'article R 5322-11-8° et 9° du code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2021-15 du 24 juin 2021 fixant les seuils prévus aux 8° et 9° de l'article R 5322-11 du code de la santé publique ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, autorise le lancement de la procédure relative à l'accord-cadre alloti portant sur les prestations d'assistance à maîtrise d'œuvre dans le domaine des progiciels QlikView et Talend.

Objet de la procédure

Prestations d'assistance à maîtrise d'œuvre dans le domaine des progiciels Qlik (QlikView et QlikSense) et Talend.

Éléments financiers

Le budget prévisionnel du marché est estimé à 1 500 000 € HT soit 1 800 000 € TTC pour 4 ans, avec :

- Lot 1 – Qlik : 600.000 € HT
- Lot 2 – Talend : 900.000 € HT

Calendrier prévisionnel

- Publication : mi-avril 2022
- Date limite de remise des offres : juin 2022
- Notification : septembre 2022
- Démarrage des prestations : octobre 2022

Principaux éléments contractuels :

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire alloti à bons de commande. Une fois notifié, chaque lot constitue un accord-cadre à part entière. Chaque accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 2 ans et prend effet à compter du 1er octobre 2022 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Chaque lot pourra être reconduit 2 fois pour une durée d'un an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Procédure envisagée

Appel d'offres ouvert.

Catherine de SALINS
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, les ministres chargés de la santé et du budget peuvent autoriser l'exécution immédiate.